

Votants: 77

Convocation du Conseil d'Agglomération : le 04 avril 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 11 avril 2022

MUSÉES - POST-RÉCOLEMENT DES MUSÉES BERNARD D'AGESCI ET DU DONJON - TRAVAUX D'ÉCRITURE SUR L'INVENTAIRE - NUMÉROS RÉTROSPECTIFS POUR L'EXERCICE 2021

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES.

<u>Titulaires absents ayant donné pouvoir</u>:

Stéphanie ANTIGNY à Nicolas VIDEAU, Jean-Michel BEAUDIC à Elisabeth MAILLARD, Valérie BELY-VOLLAND à Bastien MARCHIVE, Yamina BOUDAHMANI à Florence VILLES, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Anne-Sophie GUICHET à Nadia JAUZELON, Florent JARRIAULT à Alain CANTEAU, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Lucien-Jean LAHOUSSE à Dominique SIX, Gérard LEFEVRE à Anne-Lydie LARRIBAU, Marcel MOINARD à Jérôme BALOGE, Corinne RIVET BONNEAU à Sophie BROSSARD, Florent SIMMONET à Cédric BOUCHET, Lydia ZANATTA à Aurore NADAL.

Titulaires absents:

Christelle CHASSAGNE, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Lucy MOREAU, Michel PAILLEY.

<u>Président de séance</u> : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Sonia LUSSIEZ

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

ID: 079-200041317-20220411-C__53_04_2022-DE

5100

C- 53-04-2022

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 11 AVRIL 2022

MUSÉES - POST-RÉCOLEMENT DES MUSÉES BERNARD D'AGESCI ET DU DONJON - TRAVAUX D'ÉCRITURE SUR L'INVENTAIRE - NUMÉROS RÉTROSPECTIFS POUR L'EXERCICE 2021

Monsieur Alain CHAUFFIER, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la Loi n°2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France, codifiée au Code du patrimoine, partie législative (ordonnance n°2004-178 du 20 février 2004),

Vu le décret d'application n°2002-852 du 2 mai 2002,

Vu l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un musée de France et au récolement (publié au journal officiel le 12 juin 2004),

Vu la circulaire n°2006/006 du 27 juillet 2006 relative aux opérations de récolement des collections des musées de France (décret n°2002-852 du 2 mai 2002 et arrêté du 25 mai 2004 publié au JORF du 12 juin 2004),

Vu la note-circulaire du 4 mai 2016 relative à la méthodologie du récolement des ensembles dits indénombrables et aux opérations de post-récolement des collections des musées de France,

Le premier récolement décennal des collections des musées de France a pris fin le 31 décembre 2015. Nos musées communautaires ont respecté l'obligation règlementaire avec une validation du procèsverbal de récolement en Conseil d'Agglomération du 14 mars 2016.

Afin de traiter les conséquences du premier récolement, le service des musées de France a établi une note-circulaire du 4 mai 2016 avec des recommandations méthodologiques et des précisions techniques sur toutes les opérations dites de « post-récolement ».

En l'absence de tout inventaire règlementaire, le post-récolement est mis à profit pour constituer ce document conforme à la réglementation et indispensable à une saine gestion des collections, en privilégiant la saisie informatique. La reconstitution d'un inventaire est une opération d'inventaire rétrospectif. Toute opération d'écriture sur l'inventaire résulte d'une décision du propriétaire des collections.

Les inscriptions à titre rétrospectif et leur numérotation particulière sont exclusivement réservées à des biens faisant partie de la collection dont l'inscription a été omise, ou négligée, ou les numéros sont non conformes à la règlementation.

L'appartenance à la collection est étayée par des documents d'archives prouvant l'affectation aux collections du musée.

Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

ID: 079-200041317-20220411-C__53_04_2022-DE

Ont été inscrits à l'inventaire rétrospectivement sur l'exercice 2021 pour régularisation suite au post-récolement :

2021.0.1 : La Madeleine lisant, huile sur bois, 4^e quart 17^e / 1^{er} quart 18^e, anonyme d'après Le Corrège ;

2021.0.2 : Napoléon d'après Antoine-Denis Chaudet, marbre, 1^{er} quart 19^e siècle ;

2021.0.3: Le Vieux Niort par Paul Galteaux, dessins, 4 volumes, entre 1890 et 1920;

2021.0.4 : Le portrait du Général Chabot par Marcel Trinité, plâtre, 1902 ;

2021.0.5 : Clastique d'anatomie Docteur Auzoux – Lycée Fontanes ;

2021.0.6: Portrait de Jules Sandeau par H. Lehmann, dessin, 1850;

2021.0.7.1-17: Documents administratifs Hubert-Sauzeau.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise l'inscription, en numéros rétrospectifs, des 23 références sur le registre d'inventaire des musées pour l'exercice 2021.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour: 77 Contre: 0 Abstention: 0 Non participé: 0

Alain CHAUFFIER

Vice-Président Délégué